

---

[Imprimer](#)

## **Arena 2 : Paris choisit le marché global de performance**

Image

---

**La ville de Paris a lancé une consultation en vue d'attribuer un marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation technique et la maintenance de sa nouvelle Arena de 8 000 places, prévue Porte de la Chapelle.**

Héritage des JOP de 2024, l'Arena 2 a vocation à accueillir des compétitions sportives de niveau national ou international, un ou plusieurs clubs de haut niveau parisien (basket et handball), ainsi que d'autres événements de type concerts ou spectacles grand public. Cet équipement, situé dans la ZAC Gare des Mines-Fillettes, sera également ouvert au sport de proximité et aux habitants du quartier, en intégrant en son sein deux gymnases. Un parking en infrastructure de 300 à 400 places devra pouvoir accueillir également un espace de distribution logistique urbaine, d'une surface comprise entre 1 000 et 3 000 m<sup>2</sup>.



“La construction de cet équipement olympique s’inscrit, bien évidemment, dans les chartes et exigences fortes que nous nous fixons avec la Solideo, à savoir 10 % d’heures d’insertion, 25 % des marchés réservés aux TPE/PME/ESS, ainsi qu’un très haut niveau d’exigence dans nos critères économie circulaire et excellence environnementale”, affirme Jean-François Martins, adjoint à la maire de Paris chargé des sports.

**Livraison en septembre 2022**

---

La ville a fait le choix du marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation technique et la maintenance de cette Arena, auquel il est possible de répondre jusqu'au 26 mars. Le calendrier prévisionnel prévoit une attribution fin 2019 et un démarrage de la construction en septembre 2020 pour une livraison et une mise en exploitation de l'équipement en septembre 2022. La durée totale du marché est de 13 ans y compris les phases de conception et construction.

Un groupement constitué d'Ingénierie sportive et culturelle (mandataire), de Prisme ingénierie, d'Etamine, de Jolivent, de Xavier Lauzeral architecte urbaniste, de MCPF conseil et de Goutal, Alibert et associés a déjà été désigné par la mairie de Paris pour l'assistance technique, économique et financière relative à ce nouvel équipement. L'exploitation commerciale de la salle sera assurée par un concessionnaire/exploitant dans le cadre d'une délégation de service public faisant l'objet d'un contrat propre.

Lors de la concertation menée en 2018, les habitants ont affirmé leurs attentes concernant les retombées en matière d'emploi local et l'impact espéré de l'Arena 2 sur le quartier après les Jeux. Ils ont également exprimé leur souhait d'adapter les capacités de stationnement et les sorties de métro, et de préserver des espaces libres suffisants pour gérer la fréquentation et sécuriser les flux de spectateurs.

[Accéder à la page du marché](#)